



**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**  
**6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**

**26 È 27 DI LUGLIU**  
**26 ET 27 JUILLET**

**2018/E6/049**

*Question déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI*  
*Au nom du groupe "ANDÀ PER DUMANE"*

## **OBJET : Centre aquatique de l'Extrême Sud**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,  
Madame la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport,

Je me permets de vous interpeller aujourd'hui en tant que Président de groupe de cette Assemblée mais aussi de par ma casquette d'élue communautaire, au sujet du développement de nos infrastructures sportives sur le territoire insulaire.

Vous savez sans doute que la Communauté de Communes du Sud-Corse a voté il y a plus d'un an un projet de construction d'un centre aquatique communautaire sur la Commune de Porto-Vecchio.

Cet outil structurant pour notre microrégion permettra à des centaines de jeunes de pouvoir profiter de bassins de plusieurs dimensions qui leur permettront d'allier loisir pour les uns et entraînement pour les plus ambitieux. En tant que Maire de Bonifacio et conseiller communautaire du territoire du Sud-Corse, je suis très heureux d'avoir voté pour la construction de ce projet qui donnera un nouvel élan à la pratique du sport aquatique et ce toute l'année.

Ce complexe était attendu depuis longtemps par la population de l'Extrême-Sud et il va enfin voir le jour. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, certaines interrogations demeurent notamment sur les coûts réels de cette infrastructure dont le montant total pour sa réalisation est estimé à 12 millions d'euros.

La répartition des dépenses s'établirait ainsi :

- Communauté de Communes du Sud-Corse : 50 % ;
- Collectivité de Corse : 30 % ;
- Centre National pour le Développement du Sport (CNDS – Etat) : 20 %.

Par ailleurs, le règlement des aides au sport nouvellement adopté lors de la session du mois de mai dernier considère comme prioritaires les demandes émanant d'EPCI et permettrait à ces dernières de bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % du montant total du coût de réalisation d'un équipement sportif.

Ce règlement d'aides est très précieux pour notre intercommunalité regroupant plus de 20.000 habitants, avec en son sein la troisième ville de Corse ainsi qu'en parallèle une demande toujours plus croissante de nos administrés de pouvoir bénéficier de cet outil structurant et nécessaire pour notre territoire.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, si je me permets de vous interpeller aujourd'hui, c'est parce que vous avez reçu il y a plusieurs mois un courrier de demande de subvention émanant de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sud-Corse. Pour l'heure, les informations qui nous sont transmises sont que la Communauté de Communes n'a toujours reçu aucune réponse de la part de la Collectivité de Corse.

Le Président de la Communauté de Communes a déjà annoncé que si la Collectivité de Corse n'apportait pas son aide, il solliciterait le Conseil Communautaire pour recourir à l'emprunt afin de réaliser rapidement cet équipement.

Cette déclaration fait naître chez certains d'entre nous des interrogations supplémentaires car si nous sommes plus que motivés à participer à la réalisation de cet outil structurant, nous ne souhaitons pas hypothéquer l'avenir en concentrant la majorité des investissements de la Communauté de Communes seulement dans le projet du centre aquatique.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, aujourd'hui nous avons besoin de réponses.

Alors qu'elle met au cœur de ses ambitions politiques la pratique intensive du sport, vecteur de lien social et d'émancipation de notre jeunesse comme de nos anciens, je ne vois pas la majorité manquer ce rendez-vous dans l'Extrême-Sud. Vous devez nous aider.

Ainsi, je vous demande solennellement de vous positionner sur ce dossier afin que les élus de la Communauté de Communes du Sud-Corse puissent savoir quelle aide est prête à attribuer la Collectivité de Corse.

J'ose espérer que nos concitoyens de l'Extrême-Sud ne seront pas à travers leurs impôts les victimes collatérales de ce manque de dialogue et de concertation entre les deux acteurs principaux de ce projet, à savoir la Communauté de Communes et la Collectivité de Corse.

Je resterai vigilant afin que l'intercommunalité ne soit pas privée de ses ressources propres au détriment d'autres investissements pour des projets structurants, tout en la dotant d'un centre aquatique digne de ce territoire qu'est l'Extrême-Sud.

Nous l'avons constaté lors de cette coupe du monde de football avec la magnifique victoire de l'équipe de France. Il n'existe pas meilleur catalyseur que le sport pour lier des populations entières, quelles que soient leurs différences. Et en élus responsables de l'Assemblée de Corse, nous avons le devoir d'accompagner ces initiatives.

Je vous remercie.